



Romainville, le 10 juillet 2019

Monsieur Patrick BERNASCONI
Conseil économique, social et
environnemental
9, place d'Iéna
75775 Paris CEDEX 16

Objet : Avis du
CESE sur
l'agriculture urbaine

Dossier suivi par :
Cabinet du Maire

N/réf : 201907063

Monsieur le Président,

J'ai découvert par la presse l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'agriculture urbaine rédigé par Monsieur Etienne GANGNERON et Monsieur Pascal MAYOL. Je suis heureuse que le CESE se saisisse de cette forme émergente de pratiques agricoles mais surtout scandalisée de lire des inepties et des contre-vérités sur le projet de Cité Maraîchère de Romainville.

Je regrette profondément que ces deux conseillers aient omis de rencontrer la ville de Romainville ou ses nombreux partenaires concernant le projet de Cité maraîchère alors même que ce projet est cité dans le rapport avec des déclarations de personnes ne connaissant pas le modèle économique que nous souhaitons mettre en place.

Par conséquent je vous demande solennellement une correction du rapport ou à minima un droit de réponse à intégrer.

En effet, notre projet est présenté comme un projet high-tech fonctionnant avec de la lumière artificielle, utilisant de l'hydroponie et proposant des productions à forte valeur ajoutée, et annoncé avec une production de 15 tonnes (page 12). C'est faux ! Notre modèle d'exploitation agricole prévoit une activité maraîchère en bacs de culture sur substrat organique. De plus la disposition, les volumes et matériaux ont été pensés pour maximiser l'apport de lumière naturelle. Les aménagements intérieurs, locaux techniques et de stockages permettront de répondre aux besoins des exploitants en assurant des conditions de travail optimales. Pour assurer une production écologique, le projet prévoit une ventilation naturelle, la récupération des eaux de pluie et l'utilisation de compost. Enfin, soucieux de porter un projet durable, les concepteurs du projet ont imaginé une enveloppe renforcée pour une meilleure isolation du bâtiment, des écrans mobiles et thermiques visant à limiter les déperditions de chaleur en hiver et à lutter contre la surchauffe en été. La gestion et le contrôle des installations techniques seront optimisés afin de permettre une régulation fine de l'irrigation. Il s'agit donc d'un véritable projet axé sur le développement durable.

Quant à la production, ça ne sera pas uniquement des produits à forte valeur ajoutée. Différentes espèces courantes de fruits, légumes, fleurs comestibles et plantes aromatiques seront produites, selon les saisons. Seulement quelques produits à forte valeur ajoutée, comme les pleurotes ou les micro-pousses, seront également cultivés.

De plus, cet avis pointe les inquiétudes quant à la durabilité de certains modèles économiques en mentionnant que les emplois créés seraient des emplois hautement qualifiés, de type ingénieur (page 29). C'est encore une fois faux ! La Cité maraîchère est un projet économique et social ambitieux. Il permet de développer une nouvelle filière économique et de créer une dizaine d'emplois locaux et non délocalisables en favorisant l'insertion des publics les plus éloignés du monde du travail. En résumé, il s'agit d'une démarche d'économie sociale et solidaire. Cette exploitation maraîchère permettra de développer de nouvelles compétences locales et des qualifications professionnelles à destination des habitants du territoire sur des métiers d'avenir.

Enfin, page 71, une « personnalité qualifiée », Monsieur Jacques Pasquier se permet de critiquer ouvertement le projet de Cité maraîchère en le qualifiant d'absurde. Ce Monsieur a le droit d'avoir sa propre opinion mais il est scandaleux de ne pas avoir donné la parole aux porteurs du projet de Cité maraîchère afin de répondre à ces faux arguments. Les pouvoirs publics soutiennent activement le projet de Cité Maraîchère en participant largement à son investissement, preuve de l'intérêt public à ce projet.

Je déplore profondément que ces deux conseillers n'aient rencontré aucune personne concernée directement par le projet de Cité maraîchère alors même que celui-ci est cité dans le rapport. D'autant plus qu'il est indiqué en page 11 « *Les différentes catégories présentées ci-après sont illustrées notamment par des exemples de projets dont les porteurs ont été auditionnés ou rencontrés dans le cadre de la préparation de l'avis* ». Ces deux conseillers ont eu donc une vision partielle et partielle de ce que sera la Cité Maraîchère. Je me tiens à leur disposition pour répondre à l'ensemble de leurs questions afin de corriger cet avis concernant l'agriculture urbaine.

En espérant obtenir ce droit de réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Corinne VALLS

Maire, Vice-présidente du Conseil
départemental